

IDÉES

« Il y a un risque que la réforme pénale contribue à augmenter le nombre de prisonniers »

Si la politique de la garde des sceaux, Nicole Belloubet, entend mettre en place des peines plus adaptées, la réalité du projet de réforme va aggraver la situation du système carcéral, dénonce la présidente de l'Observatoire international des prisons, Delphine Boesel, dans une tribune au « Monde ».

Par Delphine Boesel • Publié le 14 janvier 2019 à 05h45 - Mis à jour le 14 janvier 2019 à 05h45

Article réservé aux abonnés



A la prison de la Santé, à Paris, le 28 juin 2018. GERARD JULIEN/AFP

Tribune. La fin de l'année 2018 a été marquée par un nombre encore jamais atteint de personnes incarcérées dans les prisons françaises. Avec cette désagréable sensation qu'à chaque augmentation du nombre des personnes enfermées, on constate le record, sans que l'on ne se donne jamais les moyens de faire diminuer ce chiffre. Plus de 71 000 personnes sont ainsi détenues en France, pour un nombre de places effectives bien inférieur. Un état de faits qui entraîne de facto une aggravation des conditions de détention et, dans le même temps, une dégradation des conditions de travail des personnels.

Pour y faire face, le gouvernement a annoncé que sa politique permettrait d'avoir bientôt 8 000 détenus de moins : trouvant les mots justes pour décrire une situation connue de tous, il dénonçait les courtes peines de prison, « *plus désocialisantes que réinsérantes* », qui engorgent les maisons d'arrêt surpeuplées. Ainsi, la réforme de la justice devrait conduire, dit-on, à des peines plus adaptées. C'est-à-dire à des alternatives à la prison : des peines moins destructrices, favorisant la réinsertion, plus réparatrices du dommage causé et plus efficaces. La prison ne doit plus être l'alpha et l'oméga de la peine. C'est le champ des discours.

Lire aussi | [71 000 détenus dans les prisons en France, un record](#)

Pour quelle réalité ? Un projet de réforme pénale qui ne va non seulement pas réduire la population carcérale mais qui risque, bien au contraire, d'aggraver la situation. Et qui n'apporte pas les solutions escomptées et espérées. La suppression des peines de moins d'un mois n'est que symbolique, car elle ne concernera en réalité que très peu de personnes. Les aménagements de peines vont quant à eux être considérablement réduits, alors même que des études criminologiques attestent de leur efficacité supérieure à l'enfermement en termes de prévention de la récidive.

Appel d'air

En effet, la loi prévoit aujourd'hui que soit privilégié l'aménagement de toutes les peines de moins de deux ans de prison (si la condamnation n'est pas en récidive), lorsque « *la personnalité et la situation du condamné le permettent, et sauf impossibilité matérielle* ». Ce qui laisse tout de même une large marge de manœuvre aux magistrats. Après la réforme, les peines de plus d'un an de prison ne seront plus aménageables *ab initio* (avant incarcération) et les peines de six mois à un an ne seront aménageables que si la juridiction de jugement le décide. Il y a donc un risque certain que cette réforme contribue de fait à augmenter le nombre de prisonniers.

Lire aussi | [Le vrai et le faux des déclarations de Frédéric Péchenard sur la politique carcérale](#)

Le projet de loi ne remet pas non plus en question l'omniprésence de la prison dans l'échelle des peines. Tout délit, quelle que soit sa gravité, reste passible de prison. Conséquence : les alternatives à l'incarcération ne seront toujours pas perçues comme des « vraies » peines et continueront d'apparaître comme une marque de laxisme des juges. Rien n'est fait non plus pour faciliter leur mise en œuvre et renforcer leur crédibilité. En effet, malgré l'annonce de recrutement de personnels d'insertion et de probation, les crédits alloués en 2019 aux alternatives (61 millions d'euros) restent dix fois inférieurs à ce que le gouvernement prévoit de dépenser pour la construction de places de prison (640 millions d'euros) et ne représentent que 4 % du budget pénitentiaire (hors dépenses de personnel).

Il y a donc tout à craindre que la construction de prisons entraîne une nouvelle fois un appel d'air en faveur de l'incarcération. Depuis trente ans, une dizaine de milliards d'euros ont été engagés dans la création de plus de 20 000 places, et le nombre de détenus a progressé d'autant. Et ce sans corrélation avec la délinquance, qui reste globalement constante, mais avec, toujours, le même dommage collatéral : le délaissement de l'entretien et de la rénovation des établissements pénitentiaires existants – un tiers du parc est aujourd'hui vétuste et insalubre. La garde des Sceaux l'a d'ailleurs reconnu : avec les fonds mobilisés pour la construction de nouvelles prisons, « *nous pourrions rénover des prisons, mais certainement pas tout notre parc en un an, ni même en cinq* ».

Logique comptable

On avait pourtant espéré, après le discours prononcé par le président de la République en mars 2018 devant l'École nationale de l'administration pénitentiaire, une vraie réflexion sur le sens de la peine. Il disait alors : « *Nous devons absolument rompre avec la vision utilitariste de la peine ou je dirais symptomatique, politico-médiatique, et revenir à ses fondamentaux. La peine n'est pas là pour répondre à une émotion de la société à un moment.* »

Lire aussi | [La prison de la Santé, refaite à neuf, accueille à nouveau des détenus](#)

Or, restant toujours dans une logique comptable, le gouvernement délaisse le cœur du sujet. Il ne s'attaque pas fondamentalement au sens de la peine et surtout aux facteurs de la « *surincarcération* » : l'augmentation continue du périmètre de la justice pénale, la procédure de comparution immédiate pourvoyeuse de courtes peines d'emprisonnement, le manque de moyens alloués aux services d'insertion pour prendre le temps d'envisager une sanction (autre que la prison) plus adaptée à la situation, la banalisation du recours à la détention provisoire, l'allongement des peines, le peu d'investissement dans la probation, etc.

Lire aussi | [Les Etats-Unis amorcent la fin de l'incarcération de masse](#)

Preuve en actes du double discours et de l'inconséquence du gouvernement, la demande de la ministre de la justice, Nicole Belloubet, d'une « *réponse pénale tout à fait ferme* » dans le cadre des multiples comparutions immédiates qui émaillent le conflit social porté par les « gilets jaunes ». De sorte qu'avec l'encouragement du gouvernement, les maisons d'arrêt surchargées avalent encore, à flux continu, des condamnés à de très courtes peines.

Delphine Boesel (Avocate, présidente de l'Observatoire international des prisons (OIP))